


AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté *le Règlement 171-2019-01 modifiant le règlement 171-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la *Loi*.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 22^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt et un.



Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 juillet 2021, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juillet 2021.



Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe